notamment en ce qui concerne l'isolement du malade et la désinfection, dans les conditions ci-après.

Art. 53. — Les mêmes mesures sont applicables en cas de l'une des maladies énumérées dans la deuxième partie de l'article 1er du décret précité du 10 février 1903, sur la demande des médecins, des familles, des chefs de collectivités publiques ou privées, des administrations hospitalières ou des bureaux d'assistance, après une entente avec les intéressés.

Isolement. — Art. 54. — Tout individu atteint d'une des maladies prévues aux articles qui précèdent sera isolé de telle sorte qu'il ne puisse propager cette maladie par lui-même ou par ceux qui sont appelés à le soigner.

L'isolement sera pratiqué soit à domicile, soit dans un local spécialement aménagé à cet effet, soit à l'hôpital.

Art. 55. — Jusqu'à la disparition complète de tout danger de transmission, on ne laissera approcher du malade que les personnes appelées à le soigner. Celles-ci prendront des précautions convenables pour éviter la propagation du mal.

Transport des malades. — Art. 56. — Le transport du malade sera autant que possible affectué par une voiture spéciale désinfectée après le voyage.

Dans le cas où, à défaut de voiture spéciale, il serait fait usage d'une voiture publique ou privée, ce véhicule devra être désinfecté immédiatement après le transport, sous la responsabilité de ses propriétaire et conducteur, qui devront exiger un certificat de désinfection.

Art. 57. — Il est interdit à toute personne visiblement atteinte d'une des maladies transmissibles visées aux articles 53 et 54 de pénétrer dans une voiture affectée au transport commun.

S'il s'agit du transport par chemin de fer le chef de gare devra être prévenu à l'avance pour permettre l'application de l'article 60 du règlement sur la police des chemins de fer modifié par décret du 1er mars 1901.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Avis aux électeurs

La période d'inscription sur les listes électorales a été ouverte le 2 janvier et se clôtura le 4 février, à minuit.

Tous les jeunes gens qui auront 21 ans avant le 1er avril prochain, et qui ont subi ou qui subiront prochainement le sort à Roubaix, seront inscrits d'office, sans démarche de leur part.

Les personnes qui sont venues se fixer depuis peu dans notre ville, les naturalisés et les réintégrés dans la qualité de Français doivent eux-mêmes réclamer leur inscription ou la faire réclamer par un électeur déjà inscrit.

Les conditions requises sont les suivantes : Etre Français et majeur (21 ans), avant le 1er avril prochain ; avoir six mois de résidence à Roubaix, pour le 31 mars 1905 ou, à défaut de six mois de résidence, avoir établi son domicile à Roubaix, par une déclaration faite au bureau de la population.

Les fils de Belges nés en France avant le 1er avril 1884 peuvent aussi demander leur inscription sur la liste électorale.

L'Union Sociale et Patriotique prie instamment tous ses amis et en particulier les membres des Comités de section de vouloir bien signaler à son secrétaire-général, M. Baillon, « Café Pandore », 28, rue Pauvrée, toutes les personnes de leur connaissance qui sont en droit de réclamer leur inscription sur les listes électorales. M. Baillon se chargera de faire les démarches nécessaires.

EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS

Tentative de vol rue de l'Ouest

Pendant la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, des malfaiteurs ont tenté de pénétrer par effraction dans les bureaux de M. Jules Benoist, négociant en déchets, rue de l'Ouest, 67 ; mais le concierge M. Pierre Brockaert, réveillé par le bruit, cria au voleur et mit les malandrins en fuite, sans qu'ils aient reconnus.

Autre tentative de vol quai de Dunkerque. — Coffre-fort prêt à être enlevé. — Voleurs en fuite.

Dans la même nuit, un peu plus tard, des malfaiteurs ont fracturé, à l'aide de pesées, la porte d'entrée du tissage de MM. Huet et Mac-Avoy, quai de Dunkerque.

Ils ont pénétré dans les bureaux, ont enlevé le coffre-fort et l'ont placé sur une brouette.

Mais le bruit fait en procédant à cette opération, a réveillé M. Albert Liébart qui, la nuit, garde l'établissement.

Celui-ci, par des détours dans l'usine, est allé prévenir le directeur, M. Emile Desreumaux, qui habite rue Christophe-Colomb, 45, et dont la maison communique avec la fabrique.

Tous deux sont sortis par cette rue et ont aperçu, comme ils arrivaient au quai de Dunkerque, deux individus sortant du tissage et prenant la fuite aux coups de révolver qu'ils tirèrent dans leur direction.

Il était temps. Le coffre-fort se trouvait déjà dans la cour, prêt à être emporté sur la brouette, le long du canal, où les malfaiteurs l'auraient facilement défoncé.

Les agents du poste du Pont Morel, prévenus de ce qui s'était passé, firent une battue sans résultat dans le quartier.

Eglise de Saint-Antoine. — Dimanche solennité de l'Epiphanie. A 5 heures du soir, salut solennel en l'honneur de l'Enfant-Jésus, avec instruction et illumination de l'étable de Bethléem.

Mardi 3e mardi de la neuvaine de mardis à Saint-Antoine. A 6 h. 1/2, messe de communion ; à 8 h., messe de Saint-Antoine avec instruction et prière de la neuvaine ; à 5 h. 1/2, salut de la neuvaine avec recommandations et prières publiques. Les chants par un groupe de demoiselles de la paroisse et de la ville. Exposition et vénération de la relique. Distribution des étrennes de Saint-Antoine au salut.

Les fourneaux économiques. — De mercredi matin à vendredi à midi, 243 cartes pour 1,357 personnes ont été demandées pour l'achat de denrées aux fourneaux économiques.

Les cartes et les personnes sont réparties comme suit :

Rue des Arts, 67 cartes et 412 personnes ; rue Saint-Vincent, 56 cartes et 303 personnes ; rue Ternaux, 43 cartes et 208 personnes ; rue des Foxsés, 77 cartes et 434 personnes.

Société de secours mutuels de chauffeurs et conducteurs de machines. — La Commission administrative de la société de secours mutuels des chauffeurs-conducteurs de machine à vapeur établie chez M. Florimond Lebrun, place du Tribon, 9, est priée de se réunir au local de la Société le dimanche 8 courant, à 10 h. du matin, pour aller rendre hommage à M. Ed. Duquenne et lui remettre son insigne ; à 5 h. 1/2 précises du soir, réunion générale mensuelle ; paiement des cotisations, l'amende sera appliquée aux absents.

Une équipe anglaise de football au Vélodrome Roubaisien. — C'est demain, dimanche 8 janvier, à 2 h. 1/2 très précises, que sera donné le coup d'envoi du match sensationnel de football que le Pinmstead-Football-Club viendra tout spécialement de Londres disputer contre le Racing-Club de Roubaix.

Voici la composition de l'équipe du Racing-Club de Roubaix qui affrontera courageusement cette rencontre avec la célèbre équipe anglaise :

But : Rossaux. — *Arrières :* Dutholt, Scott. — *Demis :* Vandendriessche, Dubly, Smets. — *Avants :* Hargreave, Sartorius, A. Dubly, A. Jénicot, H. Perche.

M. Horeck G. Fleet, de l'Iris-Stade Lillois, ancien arbitre officiel anglais, tiendra le sifflet.

Les portes du Vélodrome seront ouvertes à 1 h. 1/2 ; un service spécial de tramways fonctionnera jusqu'à la Place de Croix, à 300 mètres du Vélodrome.

Prix des places : Secondes, 0 fr. 75 ; Premières, 1 fr. 25 ; Tribunes, 2 fr. ; Pesage, 3 fr. Les membres actifs du Racing-Club de Roubaix, munis de leur carte de sociétaire, auront seuls l'entrée gratuite.

Violons, Mandolines, Instruments de sociétés ; **Sorépel**, Gde-Rue, 138, Roubaix

Une chute. — Un apprêteur, Jules Legrand, 44 ans, demeurant rue Daubenton, cour Ven Weldeo, a fait une chute, dimanche, et s'est fracturé la cuisse gauche. M. le docteur Butrille qui l'a soigné, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu vendredi après-midi.

Les accidents du travail. — Un peintre, Jean Jolie, 41 ans, rue de Bouvines, cour Pontier, de chez M. A. Pollet, rue de Lille, blessé au poignet droit, 15 jours de repos.

— Un journalier, Henri Hanno, 40 ans, demeurant à Néchin (Belgique) de la Société anonyme de levures et alcools de grains, quai de Wattrelos, blessé aux reins, 10 jours de repos.

— Un dégorgeur, Victor Fontaine, 47 ans, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, du peignage de MM. Motte, rue d'Avelghem, blessé à la main gauche, 20 jours de repos.

— Un domestique, Louis Nisse, 33 ans, rue d'Anzin, cour Fremeaux, de chez M. Vandocrux, rue Brame, blessé à la cuisse droite, 15 jours de repos.

— Un tisserand, Alois Meegens, 25 ans, rue du Pile, cour Bonte, de chez MM. Carissimo, quai de Wattrelos, blessé au pouce gauche, 10 jours de repos.

— Un ouvrier Louis Duchaussoir, rue Yolande, de la brasserie Union-St-Amand, blessé au pied gauche, 45 jours de repos.

— Un rinceur de bouteilles, Victor Bélocq, 17 ans, rue des Parveuns, 18, de la « Confiance », rue Ma Campagne, blessé au poignet droit et aux jambes, 15 jours de repos.

Les écumeurs de la rue. — *Vol de beurre.* — Un panier contenant 6 kilos de beurre a été volé sur la voiture d'une fermière, Louise Couvreur, 26 ans, demeurant au Hutin.

Etat-civil de Roubaix

du 6 janvier

Naissances. — André Gallois, rue Sainte-Thérèse, 12. — Léon Dydercck, rue de l'Epeule, cour Blazin, 16. — Suzanne Dekens, boulevard de Lyon, 8. — Lucien Houtez, rue du Tilleul, cour Tonneau, 15. — Henorine Degrève, rue Blanchemaille. — Gabrielle Vreux, rue Blanchemaille. — Jeanne Deconinck, rue Blanchemaille. — Alida Debaye, quai de Dunkerque, bateau « Cara ». — Florent Vandewastere, rue des Longues-Haies, cour Mulliez, 5. — Paul Pollet, rue des Anges, 83.

Mariage. — Georges Michon, mécanicien, à Lens, et Eugénie Burette, sans profession, rue de l'Ommelet, 31.

Décès. — Uranie Picavet, 1 mois, rue de la Perche, 69. — Jean Wouters, 1 an, rue Nabuchodonosor, 29. — Louis Decosser, 1 mois, rue de Babylone, 11. — Marie Chopart, 65 ans, boulevard de Paris, 37. — Alexis Bermann, 72 ans, rue Jules Deregnaucourt, 8. — Elisa Leevens, 38 ans ; Julien Pamart, 42 ans, rue Blanchemaille. — Raymonde Duyck, 4 ans, rue Latine, 21. — Louise Dorchies, 31 ans, rue des Sept-Ponts, 43.

CROIX

Pris en flagrant délit. — Depuis quelques temps des vols fréquents avaient lieu au cimetière et, malgré la vigilance du fossoyeur, ils continuaient avec une exasperante réussite. Enfin des délinquants se sont laissés filer par le concierge qui a réussi à les arrêter.

Jeudi avant midi, M. L. Vanoverbecq s'inquiéta à juste titre de l'entrée au cimetière, par une pluie battante, d'une femme suspecte, il la suivit et l'arrêta au moment où elle fracturait la porte d'une chapelle élevée sur la tombe de l'enfant Boutemy. Cette femme, Marie Roche, 26 ans, épouse de Emile Picavet, rue des Longues-Haies, est une professionnelle de ce genre. Il y a trois semaines, elle fut prise en flagrant délit au cimetière de Roubaix et condamnée à 8 jours de prison.

A son domicile on trouva tout un attirail d'ornements de chapelles funéraires.

Dans l'après-midi, vers 3 h., le fossoyeur arrêta un individu qui portait des statuettes, dissimulées sous sa pèlerine, produit d'un vol commis dans deux chapelles.

Ce triste sire, un nommé Julien Dhondt, 21 ans, demeurant rue de Lille, 174, à Mouveaux, a été interrogé par M. Carré, secrétaire de la Mairie faisant fonction de commissaire de police — cet emploi étant vacant par suite de la mise à la retraite de M. Seguin.

Les deux voleurs ont été écroués.

M. Léon Goorlo a été accepté par le Préfet du Nord pour remplir les fonctions de garde-champêtre à Croix.

M. Goorlo a pris ses fonctions dès hier vendredi.

Accidents du travail. — A la Société Franco Belge, un apprenti, M. Auguste Taghon, 13 ans, demeurant rue des Ogiers, 13, a été contusionné à l'index droit par la chute d'un morceau de fer. Trois à quatre jours de repos. Docteur Barroyer.

— Un revaleur, M. Narcisse Labis, 58 ans, demeurant rue du Tourcoing, 123, à Roubaix, a glissé dans le bâtiment en construction de M. Boulanger-Six, et, en tombant, s'est contusionné à l'épaule et au dos.

— Au peignage Holden, un peigneur, M. Maurice Gruyplandt, 20 ans, demeurant 45, Grande-Rue, à Croix, s'est fait une plaie contuse au médius gauche en enlevant une mèche de laine engagée dans un mouvement. Quelques jours de repos. Docteur Barroyer.

CROIX. — Naissance. — Ernest Herlin, rue Courbet, 45.

WASQUEHAL

Les cuisines populaires. — La Mairie annonce pour le 10 janvier l'ouverture des cuisines populaires.

Outre celle de la rue Pasteur qui fonctionne depuis plusieurs années, l'administration en a installé une nouvelle à l'Ecole du Capreau.

Ces cuisines sont ouvertes tous les jours de onze heures du matin à deux heures du soir.

Les personnes qui auront des bons de portions seront libres de manger à la cuisine même ou d'emporter à leur domicile. Les personnes inscrites au Bureau de bienfaisance ainsi que celles qui, par suite de chômage, se trouvent nécessiteuses en ce moment, pourront se faire inscrire à la mairie, si elles désirent bénéficier des bons de la Cuisine Populaire.

La répartition leur sera faite proportionnellement aux ressources de la cuisine et selon leur état d'indigence. Les portions de soupe seront gratuites. Les portions de légumes ne seront délivrées aux personnes inscrites que moyennant un versement de 0,05 par portion au bénéfice de la caisse du Bureau de bienfaisance.

La batterie de cuisine et l'enseigne de la cuisine populaire, remisées à la mairie l'an dernier ont été transportées hier rue Pasteur. Le service se fera comme d'habitude par Mme Destombes, du Noir-Bonnet.

WASQUEHAL. — Décès. — Georges Homerin, 8 ans, rue Saint-Nicolas.

LANNOY. — Du 5 janvier. — Naissance. — Marie Tanghe, Grande-Place.

Décès. — Jeanne Hesquin, 7 ans, rue des Ramparts.

LYS. — Du 5 janvier. — Décès. — César Cattean, 8 mois, rue d'Isly.

SAILLY. — Du 5 janvier. — Décès. — Zoé Sailly, 79 ans, ménagère, au Bas-Chemin.

FOREST. — Du 5 janvier. — Décès. — Jules Delporte, 29 ans, journalier, à la Place.

TOURCOING

GRANDEUR ET DÉCADENCE

Avant les élections municipales

En présentant au Conseil le budget de 1904, M. Dron, maire, disait :

« Ce budget est établi avec la plus grande prudence ; nous y avons incorporé toutes les dépenses qu'il est possible de prévoir et nous nous sommes bien gardés de forcer les recettes, de manière à éviter tout mécompte.

... L'important boni de l'exercice présent (celui de 1903) qui, il est vrai, n'avait pas à supporter toute la charge des emprunts, et l'étude raisonnée des causes qui peuvent influencer nos recettes et nos dépenses sont de nature à nous donner pleine confiance en l'avenir. »

Après les élections municipales

Et voici ce qu'a dit M. Dron, maire, en présentant le budget de 1905 :

« Le présent exercice — (celui de 1904 dont il est question ci-contre) — accuse des mécomptes assez sérieux dans le rendement des recettes portées au budget précédent. Nos finances manquent en ce moment d'élasticité et nous sommes obligés d'y regarder de fort près, de resserrer les services-dépensiers, d'apporter un contrôle vigilant et un grand souci d'économie dans la gestion de tous ceux qui rapportent, si nous ne voulons être acculés à une situation difficile.

... A côté du tableau peu réjouissant de nos recettes nous avons en perspective un accroissement de nos dépenses ».

Un pendu. — J.-B. Tanghe, 53 ans, charpentier, demeurant rue de Comines, 17, après avoir enfoncé un clou dans sa garde-robe, située au rez-de-chaussée de sa maison, dans une pièce donnant sur la rue, s'est pendu. Son cadavre a été retrouvé en cet endroit vendredi à 5 heures du soir. On l'a transporté à la Morgue de l'Hôpital civil après les constatations d'usage faites par M. Delattre, commissaire de police.

J.-B. Tanghe a six enfants dont l'aîné a 20 ans et le plus jeune 5 ans. Depuis six semaines sa femme l'avait quitté pour aller habiter Roubaix avec l'une de ses filles âgée de 19 ans.

Les cars ouvriers au départ de la Croix-Rouge. — L'administration municipale avait reçu, couverte d'un assez grand nombre de signatures, une réclamation relative au premier départ du car ouvrier de la place de la Croix-Rouge. Dans cette réclamation, les signataires faisaient remarquer, notamment, que, le départ étant tardif, ils ne pouvaient prendre le tramway qui ne les amenait pas en temps utile à leur travail.

La Compagnie des Tramways, à qui cette réclamation avait été transmise, avec appel par l'administration municipale, a fait connaître son intention d'avancer de sept minutes, à partir du lundi 9 courant, le départ de 5 h. 30 de la Place de la Croix Rouge, de manière à permettre, aux ouvriers, venant de la Croix Rouge, d'arriver plus tôt aux Francs.

Les pétitionnaires demandaient également de rendre valables les cartes ouvrières, à partir de six heures du soir au lieu de six heures et demie.

La Compagnie regrette de ne pouvoir, du moins en ce moment, accueillir cette demande dont elle ne voit, du reste, pas la nécessité, puisque l'ouvrier peut prendre un retour qui lui permet d'user du car à n'importe quelle heure de la journée.

Brûlé par la vapeur. — Jules Lernould, 43 ans, ouvrier turbineur chez M. Jules Desurmont, et demeurant rue du Cymbale, a été brûlé au côté droit du visage et en front par suite de la rupture d'un tuyau de vapeur.

Le docteur Belgrange lui a prescrit un repos de 15 jours.

Etat-civil de Tourcoing

du 6 janvier

Naissances. — Dasbonnet Georges, rue du Dahomey, 3. — Urlicie Jeanne, rue de l'Epidème, 39. — Lebleno Madeleine, rue des Archers, 33. — Deruyck Raymond, rue Malvence, 407. — Delangre Madeleine, rue du Calvaire, 53.

Décès. — Petit Julien, 1 mois, rue Racine, 74. — Pilie Joséphine, 25 ans, rue de Gand, 283. — Deleberghe Maria, 10 mois, rue Nationale, 123. — Deprez Zoé, 1 an, rue de la Prairie, 17. — Vienne Adèle, 53 ans, rue de Renaix, 51.

HALLUIN

Une agression. — Joseph Mélis, 61 ans, ouvrier teinturier chez M. Wagnon, en sortant jeudi soir de l'usine, fut attaqué par Gustave Descamps, 20 ans, ouvrier teinturier, qui s'élança sur Mélis et après l'avoir terrassé le frappa violemment à la tête et sur le corps. Le blessé a en outre des contusions au genou et à la main. Le docteur Pierchon lui a prescrit un repos de 8 jours.

Quant à l'agresseur, son coup fait, il a pris la fuite en Belgique. Il a agi par vengeance. Il accuse Mélis de lui avoir fait perdre son emploi.

Statistique. — Il y a eu pour l'année 1904 : 596 naissances, 375 décès et 143 mariages.

HALLUIN. — Du 6 janvier. — Naissances. — Desnouck Célina, rue Saint Hilaire. — Vandaele Robert, rue Sainte-Barbe. — Louage Zulma, Colbras. — Vaubelle Lucien, le Mont.

Décès. — Cornard Emile, 4 jours, Mont. — Delannoy Catherine, 83 ans, rue des Ecoles.

MOUVAUX. — 6 janvier. — Naissances. — Paul Casyes, sentier de Tourcoing. — Albert Kindt, rue Jean-Bart, 46. — Ghislain Martiat, rue Gambetta, 12. — Jeanne Devinck, sentier Lorthiois. — Clotaire Dumez, sentier du Tourcoing. — Edmond Smal, rue Carnot, 6. — Dens Gaudfrain, rue Jean-Bart, 78.

Mariage. — Jules Gontier, 30 ans, mécanicien, et Angèle Detournay, 28 ans, sans profession.

RONCQ. — 5 janvier. — Naissance. — Alfred Demeer, rue de Lille.

Décès. — Lucien Debosschère, 7 mois 1/2, rue de la Latte. — J.-B. Bruin, 31 ans, au Blanc-Foer.

MOUSCRON

Enfant brûlé. — Pendant que la femme Froidure, née Clémence Vandenberghe, soignait un de ses enfants en berceau, son autre fils, Marcel, âgé de 26 mois, alla s'abattre sur un récipient d'eau bouillante, déposé à terre. Il fut brûlé sur tout le côté droit. La victime expira mercredi soir.

MOUSCRON. — Du 4 janvier. — Naissances. — Jules Vandepotte, rue du Repos. — Georges Vannasta, Notre-Dame-en-Bise. — Hélène Herman, rue de Menin. — Arthur Maehe, rue du Petit-Coertrai. — Marie Juvené, chaussée de Lille. — Emile Speters, chaussée de Menin. — Théophile Hoston, rue du Couvent. — Gaston Vandeputte, cour Dassonville.

Publications. — Anthime Dutholt, 24, cultivateur, et Léontine Warlop, cultivatrice, Reckam. — Alois Vanwynsberghe, 33 ans, cultivateur à Waereghem, et Maria Pollet, cultivatrice. — Richard Dendievel, 37 ans, forgeron, et Octavie Lampote, couturière, à Ooteghem. — Victor Levenglé, 23 ans, narrateur, et Céline Penez, 20 a., sans profession, place Verte. — Jean Dupontchel, 23 ans, carrier, rue du Tourtel, et Marie Huhaux, 24 ans, sans prof. au Château. — Théophile Degreave, 20 ans, rattacheur, et Céline Hassebrouck, 18 ans, soigneuse. — Henri Bonte, 32 ans, sans profession, et Florentine Coulon, couturière, à Menin. — Adolphe Delwante, 20 ans, pâtissier, et Marie Leclerc, 20 ans, modiste, à Luingne.

Mariage. — Henri Debaere, 22 ans, maçon à Tourcoing, et Angèle Dhalluin, 29 ans, repasseuse, au Touquet.

Décès. — Gustave Vandeleem, 33 ans, ouvrier du fabriqueur, rue de la Tête-d'Orme. — Adolphe Vanhonacker, 5 mois, rue de Tourcoing. — Marie Termote, 72 ans, grande-rue, Mont-à-Leux. — Julianna Tebon, 2 mois, rue de la Planche. — Robert Degardin, 9 mois, rue du Couvent. — Victor Vandenweghe, 70 ans, sans profession, rue de Courtrai. — Auguste Vandevalde, 45 ans, tisserand, Petit-Coeur. — Louis Bracaval, 55 ans, boutiquier, rue de Tourcoing.

Naissances du 5 janvier. — Alois Martens, rue Traversière, 49. — Jeanne Dagrauwe, rue des Prés, 35.

Décès. — Martial Delbombe, 60 ans, sans profession, rue de Courtrai. — Marcel Froidure, 2 ans, rue des Charpentiers, 32. — Maria Loof, 14 mois, au Castert.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ universellement le meilleur

QUESNOY-SUR-DEULE. — Barrières de dégel. — Par arrêté en date du 5 janvier 1905, les barrières de dégel sont fermées sur les chemins vicinaux ordinaires et ruraux.

Pourront seules circuler pendant la fermeture :

1° Les voitures de voyage suspendues ; 2° les voitures non chargées ; 3° les voitures chargées, montées sur roues à jantes d'au moins onze centimètres de largeur, attelées d'un cheval quelque soit le nombre de leurs roues ; 4° les voitures légères à deux roues, montées sur ressorts, employées par les boulangers, laitiers, etc., pour le transport de leurs denrées.

HAZEBROUCK

STRAZEELE. — Le tir annuel à la petite arbalète de la société de Saint-Georges aura lieu le dernier dimanche du mois d'avril comme les années précédentes.

DUNKERQUE

Echouement. — Hier matin, vers une heure, le vapeur anglais *Cairnloch* se rendant à Bary, s'est échoué en sortant du port, entre la bouée 14 et la jetée ouest.

A la marée montante, le steamer vida son ballast et put flotter une heure avant la pleine mer. Une voie d'eau s'était déclarée à l'arrière, par suite de la disparition d'un rivet.

Deux morts subites. — Hier soir, vers 7 h., la dame veuve Hauw, née Pauline Maës, âgée de 78 ans, s'affaissa sur le trottoir de la rue du Jeu-de-Mall.

Des passants le relevèrent et le transportèrent au poste de la Basse-Ville, où M. le docteur Reumaux ne put que constater le décès.

La malheureuse qui n'avait pas de domicile fut conduite à la Morgue.

— Le journalier Michel Strik, 61 ans, rue du Magasin-Général, occupé au déchargement du vapeur *Ville de Constantine*, s'affala tout à coup sur le pont. En lui portant secours ses camarades constatèrent qu'il était mort. M. le docteur Reumaux a conclu à une hémorragie cérébrale.

Accident. — Le capitaine du haleur numéro 2, M. Auguste Lavoffée, est tombé dans la cale de la grue de 40 tonnes. On le relève avec de graves contusions et une entorse de l'épaule gauche.

Mouvement de la population pendant l'année 1904. — Naissances, 1,533. — Mariages, 296. — Décès, 727. Différence en faveur des naissances, 806.

DUNKERQUE. — Du 5 janvier. — Naissances. — André Prappe, rue Carnot, 18. — Yvonne Derouhaix, quai des Quatre-Ecluses, 18. — Jeanne Dorp, rue Saint-Jean, 17.

Mariage. — Ernest Bles et Angèle Gouwy.

Décès. — Agnès Delplace, 3 ans, rue de Charles, batelier, canal de l'Ile Jeanty. — Mathilde Moes, 70 ans, veuve de Odonas, quai au Bois. — Mathilde Fourmestraux, 56 ans, épouse de Charles Adrien, journalier, quai Saint-Martin, 38.

Garantie, sécurité, pour le public, — Fraîcheur absolue des produits — Telles sont les maximes de la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille. Aucun médicament n'est délivré sans qu'il ait été, au préalable, sérieusement vérifié. — Le contrôle le plus attentif est constamment exercé sur toutes les préparations. 5

DOUAI

Le marché d'affrètement. — Une délégation d'affréteurs de Douai s'est présentée à la Mairie où elle a été reçue ce matin par M. Hanotte, adjoint au maire.

Ces messieurs sollicitent le transfert du marché de la place Carnot sur la Grand'Place.

Une réunion d'affréteurs a eu lieu cet après-midi, pour constituer une commission ayant pour mandat d'entrer en pourparlers avec la Chambre de Commerce de Douai, en vue de former une bourse de fret conformément au vœu émis par M. le Préfet du Nord, lors de la convention qui mit fin à la grève.

Une commission ayant tous pouvoirs a été nommée. Elle est composée de : MM. Dupont ; Vice-Président, Carlier, de Lens ; Secrétaire, Leblond, de Bétbune ; Syodics, Adam, de Béthune ; Voisin, de Douai ; Blondiaux, de Valenciennes ; Lefebvre, de Lens, et Lemoine, de Violaines.

La Société Philharmonique offrira à ses divers membres une soirée musicale qui aura lieu le jeudi 12 janvier, à 9 heures précises du soir dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Mme de Warens, cantatrice, 1er prix du Conservatoire national de Paris et M. Germain Dupont, clarinettiste, professeur à l'Ecole nationale de musique de Douai, prêteront leur concours à cette fête.

Au Beffroi. — MM. Callot, maître couvreur, et Gallet, maître charpentier, sont chargés de descendre le « Lion de Flandre » qui surmonte le Beffroi et qui a été abîmé à la suite du dernier ouragan.

Cet ornement présentant un danger pour les passants rue de la Mairie, il sera réparé avant sa remise en place définitive.

Recherches d'identité. — La gendarmerie de Dorignies a arrêté le 4 courant au Pont-de-la-Deûle, un individu étranger au pays et d'allures suspectes qui ne paraît pas jouir de toutes ses facultés. Il dit se nommer Victor Lebrun ou Louroux mais ne peut donner aucun renseignement sur son état-civil, sa résidence, sa famille. Il paraît âgé d'environ 50 ans, petit de taille, cheveux grisonnants, et vêtu comme un ouvrier. Impossible de savoir qui il est, et d'où il vient.

DOUAI. — Naissances. — Marcella Tourniar Dorignies.

Décès. — Angèle Salomé, 38 ans, sans profession, 3, rue François-Lemaire.

WAZIERS. — Naissances de 30 décembre 1904 au 5 janvier 1905. — Mériaux Raymonde, rue du Jérusalem. — Carbonnelle Jeanne, Voyette à Baudets. — Lagrez Samuel, corons du Gayant.

Décès. — Nio Edmond, 56 ans, rue de Laitaing. — Danizol Lazare, 26 ans, fosse Notre-Dame. — Filnois Achille, 48 ans, rue de l'Argillière.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA RENTRÉE

L'*Officiel* publie les ordres du jour des séances de rentrée :

Au Sénat, le 10 janvier, à 2 h., tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour.

A la Chambre, le 10 janvier, à 2 heures, installation du président d'âge et des secrétaires d'âge ; tirage au sort des bureaux ; scrutin pour la nomination d'un président définitif, de 4 vice-présidents, 8 secrétaires et 4 questeurs.

LA MORT DE M. SYVETON

Anvers. — M. Jules Lemaître est attendu aujourd'hui à Anvers où il conférera avec le conseil de la Patrie Française sur les mesures à prendre en ce qui concerne l'ouverture du coffre-fort loué à la Banque d'Anvers par Mme Syveton.

M. Boucard a envoyé une nouvelle commission rogatoire au parquet d'Anvers pour opérer le saisie des papiers contenus dans le coffre-fort.

Au Palais

Le bruit avait couru hier après-midi au Palais que Mme Syveton se trouvait dans l'arrière-cabinet de M. Boucard attendant d'être confrontée avec le docteur Thoimer, le docteur Barnay, M. Ménard et Me Noilhan.

En réalité Mme Syveton qui avait été convoquée, n'est pas venue.

Mais, jusqu'à 8 h. du soir, le docteur Barnay est resté dans le cabinet du juge, posant aux autres témoins de nombreuses questions.

Il amène Me Noilhan à déclarer qu'il n'a pas dit le soir de la mort qu'il s'agissait d'un suicide.

M. Ménard répond à une de ses questions que le flacon de cyanure devait lui servir à se suicider.

Le docteur Barnay demande à M. Ménard les raisons de sa haine contre Syveton.

Le témoin répond qu'il n'avait jamais eu de haine contre son beau-père mais simplement un profond mépris ; il est amené ensuite à avouer qu'il a eu chez lui de la cocaïne.

Poudre de guerre volée

Paris. — M. Lérches, juge d'instruction, a consacré son après-midi d'hier, en présence de Me Henri Robert et Gérard à une confrontation entre le capitaine C..., le sergent B... et la caporal Viecset, en garnison dans la banlieue, et un garçon de café nommé U... qui aurait recélé de la poudre de guerre qui lui aurait été fournie par trois soldats encore en liberté provisoire.

Cette poudre de guerre avait été volée à la poudrière du régiment.

La confrontation semble avoir établi le vol, mais les soldats ont nié en être les auteurs.

ATTENTAT A LA DYNAMITE

Marseille. — Un attentat à la dynamite a été commis à La Motte, près de Draguignan, à l'usine électrique Fournial.

Deux individus, que l'on croit être des Italiens, la figure couverte d'un masque, firent éclater des cartouches contre l'usine, où l'on procédait à des essais.

M. Piche, accouru au bruit de l'explosion, fut roué de coups par les deux hommes masqués qui réussirent à prendre la fuite.

Le parquet s'est transporté sur les lieux. Le signalement des deux malfaiteurs a été transmis à la gendarmerie.

POSTES

La création d'un établissement de facteur-receveur est ordonnée à Escandœuvres.

VALENCIENNES

BRUAY. — Attelage emballé. — Une voiture de voyageur de commerce, attelée d'un cheval arabe et conduite par M. Lebrun de Mons, descendait la côte de Thiers, jeudi, vers 8 h. du matin.

Au milieu de la descente, le cheval prit le mors aux dents.

M. Lebrun fit tous ses efforts pour arrêter l'animal, mais par suite d'une déviation, cheval et voiture heurtèrent un chariot en stationnement sur le bord de la route.

M. Lebrun, projeté la tête en avant sur la chaussée, se blessa grièvement à la figure, se fouler le poignet droit et se contusionna légèrement à la jambe gauche.

Transporté dans une maison voisine, il y reçut les premiers soins en attendant l'arrivée du docteur.

Après pansement, M. Lebrun se fit reconduire à Condé, à l'hôtel où il était descendu.

DENAIN. — Accidents. — Delaine Jules, 20 ans, manœuvre aux établissements Cail, transportait avec d'autres compagnons une cornière.

L'un d'eux ayant lâché cette pièce avant le signal donné, Delaine la reçut sur le pied droit qui fut fortement contusionné, repos de 1 mois.

— Legay Henri, 27 ans, hercheur à la fosse l'Englos, remorquait un train de berlines.

Par suite d'un heurt de l'une des berlines Legay eut la main gauche écrasée entre deux wagonnets.

Un fort long repos lui a été ordonné par le docteur qui craint que l'amputation ne soit nécessaire.

BLEUSE-BORNE. — Violent incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la nuit de jeudi à vendredi vers 3 h. 1/2 du matin dans l'atelier de M. Damez, mouleur-mouleur à la Bleuse-Borne.

L'alerte fut donnée par des employés de chemin de fer.

Du un clin d'œil l'atelier, complètement construit en bois ne fut plus qu'un immense brasier.

Les voisins accourus eussent se dévouèrent à combattre l'incendie.

On se rendit bientôt compte qu'il fallait faire la part du feu et se contenter de préserver les maisons voisines.

A l'aide de la pompe de la fosse St-Louis, que l'on était allé quérir de suite, on y parvint heureusement.

L'atelier est complètement détruit ainsi que tout ce qu'il contenait.

Il y a assurance.

WALLERS. — La cloche... détraquée. — M. le Maire vient de la faire... l'horloge de l'église !!

Voici en quelles circonstances :

L'entretien de cette horloge était confié depuis très longtemps au clerc paroissial... Chaque jour ce dernier montait au clocher et, consciencieusement « remontait le système ».

Mais voyez-vous le danger pour la République : un « clérical » remontant une horloge « municipale » ?!

Le F.·. Patoir jura ses grands diables de mettre un terme à cet état de choses. Le 1er janvier dernier, un garde « champêtre » annonça au brave clerc qu'il était relevé de ses fonctions !!!

Malheureusement, personne n'avait voulu le remplacer, et M. le Maire avait chargé les infortunés gardes de cette nouvelle corvée.... Et pitoyablement, le pauvre champêtre supplia le clerc de l'accompagner au clocher une seule fois seulement, pour l'initier à l'opération du remontage !

Le clerc refusa formellement. Le deuxième « champêtre » fit entendre des supplications plus touchantes encore : même refus ! Si bien que les deux pauvres diables s'en allèrent désespérés.

En route, ils rencontrèrent le cantonnier qui touché d'une telle infortune s'offrit à les accompagner. Tristement, lugubrement, le trio grimpa au clocher : il y faisait froid... il y faisait noir et l'un dit que le deuxième garde claquait des dents de terreur...

Que se passa-t-il alors ? Mystère et calasse d'horloge !... Toujours est-il que, lorsque les trois hommes descendirent, la sonnerie était bel et bien... détraquée. Elle l'est encore à l'heure qu'il est.

Le même jour l'*Officiel* annonçait que M. J.-B. Patoir était promu « officier de l'Instruction publique ».

Plusieurs électeurs — des envieux, sans doute — manifestèrent leur étonnement... Et pourtant, quand on laisse des horloges n'a-t-on pas droit à des flots de rubans ? »

Une femme brûlée vive à Fresnes

Mercredi matin, Mme Cousy, en descendant l'escalier avec sa lampe à la main, tomba si malheureusement que sa lampe se brisa et prit feu. Mme Cousy s'empressa de l'éteindre, mais les flammes se communiquèrent à ses jupons. Aux cris désespérés de sa femme, M. Cousy, qui était encore couché, se lava et parvint à étouffer le feu à l'aide d'une couverture.

Mme Cousy est grièvement brûlée aux jambes, aux mains et sur une partie du corps.

Enfant brûlé à Saint-Amand

La fillette des époux Goitte-Thiébaut, âgée de 4 ans, a, pendant une courte absence de sa mère, mis le feu à ses vêtements.

La pauvre petite fille est morte des suites de ses brûlures.

CAMBRAI

Accident. — Jeudi avant midi, Jean-Baptiste Bridelle, 49 ans, domestique au service de M. Hubert, cultivateur au faubourg de Paris, déchargeait une voiture de paille chez M. Déjardin, propriétaire, rue des Pochonnets.

Les bottes étaient montées dans un grenier, au moyen d'une poulie. Tout à coup, cette poulie se détacha et tomba sur la tête de Bridelle, en lui occasionnant